

facir

RAPPORT ANNUEL 2024



mélomanes
engagé.e.s

Sommaire

1.

Introduction

- Une nouvelle étape
- Mot d'une administratrice FACIR

2.

Action politique

- Statut travailleur·euses des arts
- Découvrabilité
- Chambre de Concertation des Musiques et Conseil Supérieur de la Culture
- SCIVIAS
- ...

3.

Service aux membres

- Ateliers
- Permanences juridiques
- Séances d'information
- Podcast
- ...

4.

Perspectives

- Statut social des artistes
- Pensions
- Avantages membres
- ...



Introduction



Introduction

2024, une nouvelle étape

L'année 2024 marque un tournant pour notre fédération, tant sur **le plan institutionnel** que dans **le développement de nos missions**. Depuis le début de l'année, FACIR bénéficie d'un contrat de service de trois ans accordé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, une reconnaissance précieuse de notre rôle dans le paysage musical. Ce soutien structurel nous permet d'élargir et de consolider nos actions, en étant plus présentes aux tables de concertation afin de porter la parole des musicien·nes et défendre leurs intérêts. Mais aussi en offrant à nos membres plus de services, plus de permanences juridiques, et davantage de séances d'information, notamment sur la réforme du statut des travailleur·euses des arts et les différents modes de rémunération. Dans un secteur en mutation, ces ressources sont essentielles pour accompagner les musicien·nes au quotidien.

Sur **le plan européen**, FACIR a renforcé ses alliances : en rejoignant **ECSA** (European Composer and Songwriter Alliance), nous intégrons un réseau influent d'auteur·ices et de compositeur·ices à travers le continent, pour défendre ensemble une juste rémunération et de meilleures pratiques dans l'industrie musicale.

En parallèle, la deuxième partie du rapport «Streams and Dreams», pilotée par l'IAO en collaboration avec AEPO-ARTIS, a été publiée. Cette étude approfondie met en lumière l'inefficacité de la directive européenne DSM dans la répartition équitable des revenus issus du streaming, et appelle à des corrections urgentes au niveau européen.

Dans un contexte politique complexe, FACIR entend rester un acteur fort, constructif et solidaire, déterminé à faire entendre la voix des musicien·nes et à défendre un secteur plus équitable, plus transparent et plus durable. Plus que jamais, notre fédération affirme sa mission : représenter, outiller et protéger celles et ceux qui font vivre la musique, dans toute sa richesse et sa diversité.

Mot de Juliette Bossé

Administratrice FACIR



Je suis autrice, compositrice et musicienne dans le groupe Rive et j'ai rejoint le CA de Facir en 2023.

Ce qui m'y a attirée en premier lieu, c'est l'action de Facir autour de l'instauration de quotas d'artistes Fédérations Wallonie-Bruxelles à la radio.

A l'instar de ce qui se fait en Flandre ou en France, il me semble qu'il faut être fier.es des artistes locaux, les défendre et les promouvoir afin de créer un imaginaire lié à un territoire, doublé d'une économie circulaire où tout le monde est gagnant : les musicien.nes qui vivent de leur métier et le public qui peut profiter d'artistes de manière plus accessible, lors de concerts, par exemple.

En outre, l'implication de Facir au sein de la plateforme Scivias parle à mon engagement féministe de longue date. Mettre à jour les mécanismes de discriminations, faire un état des lieux, encourager les acteurs et actrices du secteur de la musique à faire évoluer leurs pratiques, c'est fort et important, tant les inégalités restent prégnantes.

Enfin, j'ajoute que les enjeux culturels pour l'avenir sont considérables – sous-financement de la culture, remise en question du statut d'artiste, faible rémunération du streaming, arrivée de l'AI, etc. – et il faudra, plus que jamais, rester mobilisé.es.

Heureusement, Facir et ses adhérent.es veillent au grain !

Action politique



Action politique

Statut des travailleur·euses des arts

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2024 des mesures finales de la réforme du statut de travailleur·euse des arts et la mise en place de la Commission marque l'aboutissement d'un long cheminement que nous avons accompagné depuis son commencement.

En effet, depuis le lancement du processus de réforme par les cabinets Dermagne et Vandenbroucke au printemps 2021, FACIR a pris part à toutes les discussions relatives au sujet, en étroite collaboration avec l'UPACT. Cela s'était traduit par des dizaines de rencontres avec les différentes tendances politiques, une présence active au groupe technique WITA (Working In The Arts), et des contacts réguliers avec les autres fédérations professionnelles et partenaires, afin de faire concorder les revendications et visibiliser les réalités de l'ensemble des travailleur·euses des arts.

Après moins d'un an de fonctionnement, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur cette réforme, mais on peut déjà constater que la volonté d'étendre le champ des bénéficiaires semble porter ses fruits, et garantis de ce fait une meilleure protection sociale à des nombreux·ses travailleur·euses des arts.

À l'été 2024, alors que les négociations étaient encore en cours pour la formation du nouveau gouvernement fédéral, la fuite d'une note de travail ("super note") révélait que la possibilité de supprimer ce statut était envisagée. Nous avons réussi à mobiliser tout le secteur artistique autour d'un communiqué, largement relayé, et cette mention a finalement été retirée de l'accord de gouvernement.

Découvrabilité

En 2023, en préparation de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, FACIR et la FLIF ont lancé une série de rencontres avec les cabinets ministériels pour défendre une volonté claire : encadrer les plateformes de streaming afin de mieux valoriser les artistes locaux. Cette initiative a été portée en partenariat avec de Muziekgilde (fédération des artistes flamands), et les sociétés de gestion de droits, PlayRight et la Sabam.

Avec la formation des nouveaux gouvernements (FWB, Région wallonne et fédéral), ce travail a pu être relancé. Mandatées par la Chambre de Concertation des Musiques et soutenues par le Conseil Supérieur de la Culture, FACIR et la FLIF ont porté ce dossier auprès des ministres concerné·es. Le but de ces discussions est avant tout de permettre la mise en place d'un cadre réglementaire offrant plus de possibilités de découvrabilité des artistes belges, et défendre ainsi la diversité culturelle de notre pays.

Des rendez-vous sont déjà fixés pour assurer le suivi.

FACIR a organisé deux soirées publiques en collaboration avec la FLIF :

- le 20 février, un débat sur la place et l'avenir des labels indépendants, et leurs relations avec les artistes. Pour en parler, 3 représentants de labels : Greg Noël (Exag Records), Benoit Goes (T4A), Michel Van Achter (Home Records), et 3 artistes : Grégoire Frey (Thot), Margaux Vranken et Marie Daulne (Zap Mama)
- le 8 octobre, une masterclass consacrée à la découvrabilité, avec Jean-Robert Bisailon, chercheur et codirecteur du LATTICE qui regroupe plus de 30 chercheurs, collaborateurs, étudiants et partenaires du milieu des arts et de la culture et met ses découvertes et analyses au service de la promotion de la diversité des expressions culturelles

Chambre de Concertation des Musiques et Conseil Supérieur de la Culture

En qualité de vice-président puis de président de la Chambre, Fabian Hidalgo a participé activement au travail de cet organe. Lieu d'échanges et de réflexion réunissant un très large panel de représentant·es de toutes les fédérations reconnues actives en musique en FWB, elle analyse et suit de près tout ce qui touche aux politiques culturelles.

Ces derniers mois, la Chambre a travaillé sur deux décrets importants pour le secteur : le Décret Arts de la Scène, et le Décret Diffusion.

Tous les avis de la Chambre sont consultables sur le site www.culture.be.

Le Conseil Supérieur rassemble deux représentants de chaque Chambre, et traite de sujets transversaux tels que la diffusion dans les lieux culturels, ou la gouvernance des institutions.

SCIVIAS

FACIR est fière d'être l'une des structures fondatrices de **SCIVIAS**, une plateforme engagée pour une plus grande égalité de genre dans le secteur musical en Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que membre active du comité d'accompagnement, nous contribuons à développer les actions de la plateforme, en collaboration avec le Conseil de la Musique, le service des musiques actuelles de la FWB, le Studio des Variétés, Court-Circuit, le Botanique, Wallonie-Bruxelles Musique et la Vague Parallèle)

En 2024, SCIVIAS a publié son troisième rapport sur la place des femmes et des minorités de genre dans les festivals belges, analysant les programmations de 41 festivals entre septembre 2023 et août 2024. Sur un total de 1 887 projets musicaux et 5 313 artistes, les femmes cisgenres, les personnes non-binaires et transgenres ont représenté 35,6 % des artistes programmées, contre 64,4 % pour les hommes cisgenres. Le rapport met également en lumière une sous-représentation des personnes FINTA (Femmes, Intersexes, Non-binaires, Transgenres, Agenres) dans les équipes de programmation, avec seulement 24 % de programmatrices contre 76 % de programmeurs.

Pour la première fois, l'étude a examiné l'équilibre genre en fonction des horaires de passage, révélant que les artistes FINTA sont souvent programmées en ouverture ou en clôture de journée, des créneaux bénéficiant d'une moindre visibilité. Ces données soulignent l'urgence de repenser les pratiques de programmation pour garantir une représentation équitable.

Afin de sensibiliser et mobiliser les acteur·ices du secteur, SCIVIAS a organisé le 10 décembre 2024 au Botanique une soirée de présentation du rapport intitulée « **Festivals ou boys club** ». Cet événement a rassemblé professionnel·les et public autour de discussions sur les enjeux de parité et d'inclusivité dans les festivals.



CCMA

Créé au cœur de la pandémie en 2020, le **CCMA** (Comité de Concertation des Métiers des Musiques Actuelles) est un espace unique de dialogue entre les principales fédérations professionnelles actives dans le secteur musical en Fédération Wallonie-Bruxelles. FACIR y représente les musicien·nes, aux côtés de Court-Circuit (lieux de concerts), la FLIF (labels indépendants), la FBMU (bookers et managers) et la BMPA (édition musicale).

Pour les artistes, cette concertation est essentielle : elle permet de faire entendre nos réalités, nos contraintes, mais aussi nos propositions, directement aux autres maillons de la chaîne musicale, et in fine aux pouvoirs publics. En 2023, ce travail collectif s'est intensifié autour d'un chantier ambitieux : la construction du premier Contrat de Filière des Musiques Actuelles. Ce contrat vise à établir une vision commune pour renforcer et structurer notre secteur, avec des objectifs partagés, des moyens identifiés et un dialogue durable entre les acteur·ices concerné·es et les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, FACIR a invité ses membres à participer à plusieurs moments de concertation autour des thèmes cruciaux pour les artistes : l'emploi, la rémunération, les conditions de travail, l'accès à la diffusion, etc. Ces échanges ont permis de co-construire un texte qui tient compte de la diversité des pratiques et des parcours, en partant du terrain.

La phase de rédaction s'est clôturée fin 2023, et une note d'intention, une feuille de route et un premier jet du Contrat ont été présentés en 2024 à la Chambre de Concertation des Musiques. L'ensemble a été transmis au nouveau gouvernement de la FWB. Des rendez-vous sont prévus en 2025 pour finaliser ce contrat de filière et enclencher sa mise en œuvre. Pour nous, ce processus est une opportunité importante : celle de renforcer toute la chaîne création-production-diffusion en solidarité avec toutes les composantes de la filière.

Action politique internationale

IAO

◆ **L'International Artist Organisation (IAO)** a été fondée en 2014 par FACIR et plusieurs autres organisations européennes représentatives d'artistes interprètes du secteur musical. Son objectif est de renforcer collectivement son influence afin de défendre les droits et intérêts des artistes interprètes à l'échelle européenne et internationale, notamment par le biais de plaidoyers politiques. Fabian Hidalgo, coordinateur de FACIR, est membre du Bureau de l'IAO.

Au cours de l'année écoulée, l'IAO a intensifié son travail sur une régulation de l'économie du streaming, l'intelligence artificielle et les solutions collectives pour la gestion des droits. L'organisation a maintenu un dialogue constant avec la Commission et le Parlement européens, plaidant pour des modèles de rémunération plus équitables dans le streaming et une meilleure protection des productions des artistes face au développement de l'IA.

L'IAO exerce une influence significative à Bruxelles et collabore régulièrement avec les institutions européennes ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Dans plusieurs cas, l'IAO a travaillé aux côtés d'organisations représentant d'autres groupements d'ayants droits afin de favoriser une compréhension commune et une position plus forte sur les politiques culturelles et du droit d'auteur au niveau européen. L'IAO a également contribué aux discussions sur la taxation des tournées transfrontalières, notamment en ce qui concerne la « retenue à la source », appelant à des règles plus équitables et lisibles pour les artistes interprètes.

◆ Les représentant·es de l'IAO, y compris le représentant de FACIR, ont participé à des réunions, des panels d'expert·es et des groupes de travail à Bruxelles et à l'international afin de promouvoir des positions communes sur la transparence, la juste rémunération et la protection des droits.

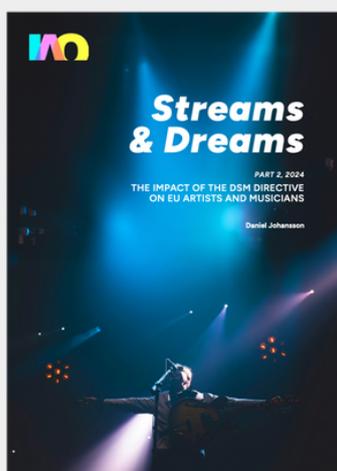
Streams and Dreams – Partie 2 et la prochaine phase

En juin 2024, l'IAO a lancé **Streams and Dreams – Part 2**, un important rapport de recherche sur les réalités rencontrées par les artistes dans l'économie du streaming et sur la mise en œuvre de la directive européenne sur le droit d'auteur (directive DSM). Basé sur les réponses de 9 542 artistes à travers l'Europe, il s'agit de la plus grande enquête de ce type réalisée auprès des artistes.

Les résultats montrent que 69,1 % des artistes sont insatisfait-es de leurs revenus issus du streaming, tandis que seulement 5,1 % se déclarent satisfait-es. Un chiffre frappant : 87,6 % estiment que les revenus du streaming ne sont pas répartis équitablement, et 64,7 % des artistes sous contrat signalent un manque persistant de transparence et d'accès à l'information, alors que cela est imposé par l'Article 19 de la directive.

Le rapport s'est déjà révélé être un outil académique et politique précieux pour développer des solutions durables et équitables dans l'économie numérique de la musique. Il est activement utilisé dans les actions de plaidoyer aux niveaux national et européen et contribue à une prise de conscience accrue des défis économiques auxquels les artistes sont confronté-es dans un marché de plus en plus axé sur les données.

L'IAO poursuit sa collaboration avec le chercheur Daniel Johansson et a désormais lancé les travaux sur Streams and Dreams – Part 3. Cette nouvelle phase examinera de plus près la relation contractuelle entre artistes et maisons de disques, offrant ainsi un nouvel éclairage sur la répartition de la valeur au sein de l'industrie musicale. Pour marquer la sortie de la Partie 2, l'IAO a organisé un webinaire international réunissant des participant-es de toute l'Europe, où les conclusions et recommandations du rapport ont été présentées et discutées. L'étude a été réalisée en collaboration avec AEPO-ARTIS et est disponible [sur le site web de l'IAO](#).



ECSA

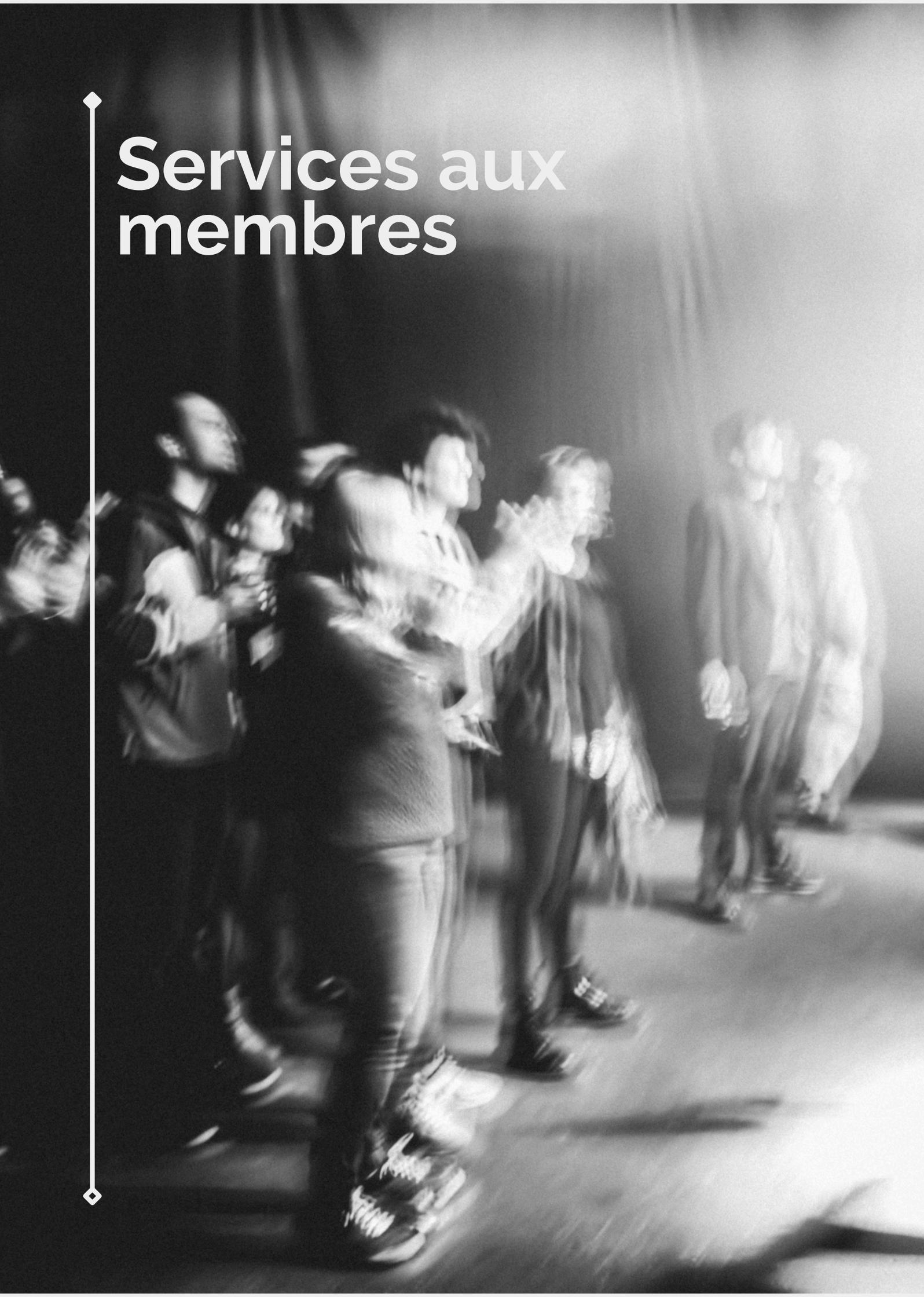
Au début de cette année 2024, FACIR est devenue membre de la **European Composer & Songwriter Alliance** (ECSA). Cette organisation coupole rassemble plus de 60 associations et structures représentatives des auteur·ices et compositeur·ices du secteur musical de toute l'Europe.

Par le biais de colloques et de rapports, ECSA milite pour des conditions économiques équitables pour les compositeur·ices et auteur·ices et œuvre pour le développement social et économique de la création musicale en Europe.

FACIR est présente au sein du comité APCOE (musiques actuelles), et participe activement à ses groupes de travail.

Les enjeux auxquels ECSA répond sont évidemment liés à l'actualité : régulation du streaming musical, rémunération des auteur·ices et compositeur·ices, protection de la propriété intellectuelle, notamment face à l'utilisation d'œuvres par l'intelligence artificielle.

Services aux membres



Services aux membres

FACIR propose à ses membres une série de services concrets pensés pour accompagner leur parcours professionnel. Tout au long de l'année, nous organisons des workshops pratiques sur des sujets variés. Nos permanences juridiques, assurées par un juriste spécialiste du secteur musical, permettent aux musicien·nes de poser leurs questions et de trouver des réponses adaptées. Des séances d'information régulières sont également proposées, notamment sur le statut de travailleur·euses des arts et les modes de rémunération. Enfin, les épisodes de podcast permettent de toucher un public plus large, et de fournir aux musicien·nes des clés pour les aider dans le développement de leurs projets.

Ateliers

À travers quatre journées réparties sur l'année, nous avons proposé à nos membres des workshops avec deux thématiques différentes : la réglementation en vigueur depuis la réforme du statut de travailleur·euse des arts et la rédaction d'un dossier de demande d'aide au projet.

Ces deux ateliers ont été animés par des professionnel·les de leur domaine, afin de procurer aux participant·es un accompagnement personnalisé, adapté à leur réalité.



Permanences juridiques

Nous avons proposé à nos membres pas moins de huit journées de permanence juridique, afin de les conseiller au mieux dans leurs démarches administratives et les accompagner dans leur carrière. Cela a permis de répondre aux attentes de dizaines d'artistes !

Ces séances sont systématiquement remplies, cela montre qu'il y a une réelle demande d'information & d'accompagnement de la part des musicien·nes. Nous allons donc encore développer cette offre pour répondre au mieux à leurs attentes.

Permanences juridiques



Nous avons proposé à nos membres pas moins de huit journées de permanence juridique, afin de les conseiller au mieux dans leurs démarches administratives et les accompagner dans leur carrière. Cela a permis de répondre aux attentes de dizaines d'artistes !

Ces séances sont systématiquement remplies, cela montre qu'il y a une réelle demande d'information & d'accompagnement de la part des musicien·nes. Nous allons donc encore développer cette offre pour répondre au mieux à leurs attentes.

Séances d'information

En plus des ateliers et séances d'information proposées à nos membres, nous avons pu présenter FACIR auprès d'autres cercles, et toucher un autre public.

Nous avons donc animé des séances d'information sur la réforme du statut, et sur les modes de rémunération des artistes dans le cadre de la formation URBAN360, auprès de l'ASBL Lézarts Urbains, du réseau MJ Music, de Chouette asbl, et lors d'une soirée organisée par Muzik1030, le service musique de la commune de Schaerbeek.

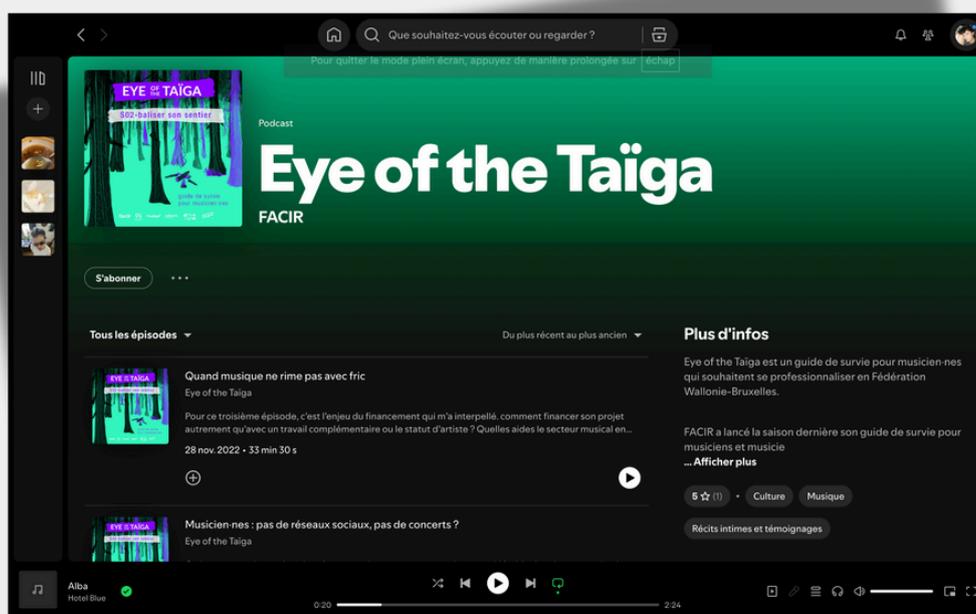
Avec FrancoFaune, notre partenaire de longue date, nous avons organisé une journée complète d'information pour musicien·nes lors de laquelle nous avons invité plusieurs structures d'accompagnement à venir présenter leurs projets. Playright et la Sabam ont présenté les missions des sociétés de gestion de droits et les bourses existantes pour les artistes; Court-Circuit, Lézarts Urbains, URBAN360, ILES, le Conseil de la Musique et le Studio des Variétés ont exposé les différents mécanismes d'accompagnement ou de formation offerts par ces structures.

Podcast

Pour offrir toujours plus d'informations concrètes à nos membres, nous avons lancé une série de podcast, exclusivement tournée vers les artistes de la musique, qui donne la parole aux artistes et aux autres professionnel·les du secteur.

Ces formats courts donnent des outils pratiques aux auditeur·rices, mais leur proposent aussi des témoignages auxquels s'identifier, et des clés pour naviguer dans leur carrière. Le succès rencontré par ces épisodes nous a convaincus de poursuivre dans l'exploration de ce mode d'information.

Les épisodes de cette année ont couvert notamment les questions des liens entre artistes et autres professionnel·les de la musique, ou encore d'inclusivité des artistes féminines.



Perspectives



Perspectives

Statut social des artistes



Pour garantir le succès de la réforme mise en place il y a à peine un an, un suivi du travail de la commission sera nécessaire, et il faudra veiller à faire une évaluation objective de la réforme après le renouvellement des allocations d'octobre 2025. Cette nouvelle réglementation, cible de nombreuses critiques, devra être analysée sereinement, avec des données concrètes.

Beaucoup de mésinformation a circulé autour de cette réforme et de sa mise en œuvre. Certains arguments avancés pour justifier la fin de ce statut spécifique s'appuyaient sur des raisonnements contradictoires et une vision déformée de la réalité. Or, cette réalité est bien documentée à travers de nombreuses publications officielles.

Une évaluation est prévue en 2027, cette nouvelle réglementation devra être examinée avec recul, sur la base de données concrètes et selon une approche rigoureuse et scientifique. Il nous semble important de garder à l'esprit son objectif premier : améliorer les conditions sociales des travailleurs et travailleuses des arts.

Pensions



Alors qu'une réforme des pensions vient tout juste d'être mise en place sous la dernière législature, le nouveau gouvernement fédéral prévoit déjà une nouvelle modification des réglementations. Il s'agira de rester attentif·ve aux effets que cela aura sur les travailleur·euses des arts, et défendre les particularités de notre secteur.

Découvrabilité

La question de la régulation des plateformes des streaming musical reste fondamentale pour les musicien·nes, nous allons donc poursuivre nos efforts d'information et de conviction auprès des autorités politiques responsables, et explorer avec elles des outils légaux permettant d'accorder une meilleure visibilité aux artistes belges.

Avantages membres

Nous continuons de développer notre offre de services aux membres de FACIR, spécifiquement en nouant de nouveaux partenariats.

C'est ainsi que nous pouvons désormais offrir à nos membres des réductions sur les tickets d'entrée de certains concerts (notamment au Botanique, pour le Festival FrancoFaune ou à la Jazz Station), mais aussi sur un abonnement à la revue Alter Echos.

D'autres partenariats sont en train de se créer, et cette offre s'étoffera au cours des prochains mois.



Nos soutiens

sabam

PlayRight®

PAR LES ARTISTES POUR LES ARTISTES



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

& partenaires

